



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 9.3 de l'ordre du jour provisoire

### Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

## NÉCESSITÉ ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT POSSIBLES D'UNE PLATEFORME MONDIALE SUR LES POLLINISATEURS

### TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-4
II. Activités de la FAO sur les pollinisateurs .....	5-8
III. Utilisation durable et conservation des pollinisateurs invertébrés .....	9-22
IV. Nécessité d'une plateforme mondiale sur les pollinisateurs.....	23-51
V. Modalités de fonctionnement possibles d'une plateforme mondiale sur les pollinisateurs .....	52
VI. Indications que la Commission est invitée à donner .....	53

## I. INTRODUCTION

1. À sa 18<sup>e</sup> session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») s'est félicitée du projet d'étude sur l'utilisation durable et la conservation des pollinisateurs invertébrés, y compris des abeilles à miel<sup>1</sup>, et a souligné l'importance que revêtaient toutes les abeilles et les autres pollinisateurs invertébrés pour la sécurité alimentaire. À la demande de la Commission<sup>2</sup>, la FAO a achevé l'étude sur l'utilisation durable et la conservation des pollinisateurs invertébrés, l'a publiée en tant qu'étude de référence, sous le numéro 72, et l'a diffusée<sup>3</sup>.
2. La Commission a également noté qu'il faudrait donner suite aux conclusions et aux recommandations de l'étude<sup>4</sup>. Elle a prié les pays et demandé à la FAO de veiller à ce que les conclusions de l'étude soient prises en compte dans leurs activités en rapport avec les pollinisateurs et dans la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (ci-après «l'Initiative internationale sur les pollinisateurs»), et de s'assurer que les particularités régionales en ce qui concerne les principaux pollinisateurs invertébrés et les cultures vivrières sont prises en considération<sup>5</sup>. La Commission a aussi prié la FAO de continuer à soutenir l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, et de collaborer avec les initiatives et les réseaux consacrés à ces derniers, tels que Promote Pollinators, et d'encourager une participation plus importante<sup>6</sup>.
3. La Commission a demandé au secrétariat de collaborer avec les groupes d'experts concernés à la formulation de recommandations qui seront examinés plus avant par la Commission afin de conserver l'impulsion donnée aux travaux sur les différents groupes fonctionnels des micro-organismes et des invertébrés<sup>7</sup>. Elle a également prié la FAO de voir s'il convenait de créer une plateforme mondiale qui s'occuperait des pollinisateurs et des services de pollinisation au niveau mondial et de réfléchir à la manière dont elle serait organisée, et de présenter un exposé sur la question à la Commission à sa prochaine session<sup>8</sup>.
4. Le présent document fournit un bref compte rendu des activités pertinentes de la FAO. Il y est rappelé les conclusions de l'étude et la Commission y est invitée à donner des indications quant aux activités futures à mener sur les pollinisateurs invertébrés. On y trouve également un aperçu du contexte institutionnel mondial dans lequel s'inscrit la gestion des pollinisateurs ainsi qu'une analyse du rôle et des modalités de fonctionnement que pourrait avoir une plateforme mondiale consacrée aux pollinisateurs afin que la Commission les examine. Il est rendu compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs dans le rapport de situation y afférent<sup>9</sup>.

## II. ACTIVITÉS DE LA FAO SUR LES POLLINISATEURS

5. En tant qu'éléments importants de la «biodiversité associée», les pollinisateurs sont couverts par le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture<sup>10</sup> (ci-après «le Cadre d'action»), y compris au titre d'une des mesures à prendre qui fait référence à la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs.

---

<sup>1</sup> CGRFA-18/21/11.1/Inf.1 (en anglais).

<sup>2</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 80.

<sup>3</sup> Aizen, M.A., Basu, P., Bienefeld, K., Biesmeijer, J.C., Garibaldi, L.A., Gemmill-Herren, B., Imperatriz-Fonseca, V.L. *et al.* 2023. *Sustainable use and conservation of invertebrate pollinators*. Étude de référence n° 72. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome, FAO.

<sup>4</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 81.

<sup>5</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 81.

<sup>6</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 81.

<sup>7</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 93.

<sup>8</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 83.

<sup>9</sup> CGRFA-19/23/9.3.1/Inf.1.

<sup>10</sup> CGRFA-18/21/Report, appendice C, mesure à prendre 3.3.10.

6. Les pollinisateurs et les services de pollinisation sont également mis en évidence dans la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture<sup>11</sup> et dans le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, qui a été approuvé par le Conseil à sa 166<sup>e</sup> session<sup>12</sup>, ainsi que dans le projet de plan d'action 2024-2027<sup>13</sup>.

7. À sa 14<sup>e</sup> réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté le Plan d'action actualisé 2018-2030 de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs (ci-après «le deuxième Plan d'action de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs») et a invité la FAO à faciliter sa mise en œuvre<sup>14</sup>. Conformément à la demande que la Commission lui a adressée à sa 18<sup>e</sup> session ordinaire<sup>15</sup>, la FAO a continué de soutenir l'Initiative internationale sur les pollinisateurs et a collaboré avec les initiatives et les réseaux consacrés à ces derniers, tels que Promote Pollinators. Comme elle le fait pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols<sup>16</sup>, la FAO facilite la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs en fournissant des orientations et des avis techniques aux pays et en appuyant les processus décisionnels. Compte tenu de la nature transversale de la question des pollinisateurs et de la pollinisation, plusieurs unités différentes de la FAO mènent des activités qui contribuent à la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs.

8. La FAO prête un soutien aux activités de renforcement des capacités et de formation des exploitants agricoles et des autres parties concernées afin de promouvoir des pratiques agricoles qui privilégient la gestion durable de la pollinisation, notamment par l'intermédiaire d'un projet régional en cours d'élaboration en Amérique latine. L'Organisation a élaboré une série de directives et de supports de sensibilisation qui expliquent comment les pollinisateurs peuvent servir à améliorer la production durable. La saisie de données sur les abeilles domestiques dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) a été améliorée<sup>17</sup>. Des informations plus détaillées sont fournies dans le rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs<sup>18</sup>.

### III. UTILISATION DURABLE ET CONSERVATION DES POLLINISATEURS INVERTÉBRÉS

#### *Situation et tendances*

9. Les études récentes qui ont été menées dans le monde confirment que les populations de pollinisateurs sauvages diminuent. Ces conclusions vont dans le sens d'études antérieures qui montraient, sur la base de données provenant essentiellement d'Europe du Nord-Ouest et d'Amérique du Nord, que les populations d'abeilles sauvages étaient moins présentes et moins diverses (et moins abondantes pour certaines espèces) aux échelons local et régional. Selon ces études antérieures, le manque de données dans certaines régions (Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Pacifique) empêchait de dresser un constat général sur la situation des abeilles sauvages dans ces régions et au niveau mondial.

10. Le nombre de ruches d'abeilles à miel domestiques dans le monde a augmenté d'environ 80 pour cent en 60 ans, mais les tendances et la disponibilité des données varient beaucoup d'une région à l'autre. Par exemple, le nombre de ruches a augmenté de manière continue en Afrique (d'environ 150 pour cent au total) de 1961 à 2019, tandis que la hausse a été de 300 pour cent pendant la même période en Asie.

---

<sup>11</sup> CL 163/11 Rev.1.

<sup>12</sup> CL 166/REP, paragraphe 24, alinéa h; CL 166/9 Add.1.

<sup>13</sup> CGRFA-19/23/6.2, annexe 2.

<sup>14</sup> Décision CBD/COP/DEC/14/6.

<sup>15</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 81.

<sup>16</sup> CGRFA-19/23/9.1/Inf.2.

<sup>17</sup> CGRFA-19/23/10.2; CGRFA-19/23/10.2/Inf.3.

<sup>18</sup> CGRFA-19/23/9.3.1/Inf.1.

11. Il existe peu d'études sur la situation des sous-espèces («races géographiques») de pollinisateurs invertébrés. Les informations sur les sous-espèces qui sont exposées dans le présent document portent essentiellement sur les sous-espèces d'abeilles à miel et les ressources génétiques associées, dont certaines sont menacées. Les sous-espèces indigènes d'abeilles à miel se sont adaptées aux conditions environnementales locales grâce à un processus d'évolution. Elles résistent mieux aux menaces et constituent des réservoirs essentiels de diversité et de ressources génétiques.

#### *Menaces*

12. L'importance des facteurs de disparition des pollinisateurs et des risques qu'ils présentent pour ceux-ci varie en fonction des régions. À la lumière des éléments disponibles, les facteurs directs les plus importants dans toutes les régions sont le changement d'affectation des terres, l'agriculture intensive et l'utilisation de pesticides. Viennent ensuite la pollution, les espèces exotiques envahissantes, y compris les espèces d'abeilles introduites, les agents pathogènes et le changement climatique. Ce dernier va sans doute devenir un paramètre important, qui accentuera probablement les risques liés aux autres facteurs.

13. En 2016, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a fait savoir que les pesticides, en particulier les insecticides, avaient une multitude d'effets létaux et sublétaux sur les pollinisateurs dans des conditions expérimentales contrôlées, et fait remarquer que peu de résultats d'études de terrain étaient disponibles concernant les effets des pesticides et combinaisons de pesticides sur les abeilles (autres que les abeilles à miel) à des doses correspondant à la réalité du terrain<sup>19</sup>. Depuis, des études réalisées en Europe et en Amérique du Nord sur les effets de l'exposition réelle des abeilles sauvages aux pesticides ont mis en évidence des effets négatifs, voire sublétaux, par exemple une baisse du nombre de nids et de descendants des abeilles qui nichent à terre et une diminution de la densité de population, de la croissance des colonies et du taux de reproduction des bourdons et d'autres abeilles solitaires qui nichent au-dessus du sol. On manque encore de données concernant les autres régions.

#### *Conservation et utilisation durable*

14. Diverses stratégies de conservation *in situ* et *ex situ* peuvent être adoptées pour protéger les sous-espèces d'abeilles à miel et leur diversité génétique et répondre aux besoins des apiculteurs, notamment les évaluations génétiques des populations, la cryoconservation des gamètes, des stratégies de sélection efficaces ayant pour but l'amélioration génétique des sous-espèces locales (programmes de sélection, insémination artificielle, etc.) et la création d'un registre commun de données de caractérisation.

15. À ce jour, il n'existe que peu de programmes de conservation des abeilles à miel et la plupart d'entre eux sont concentrés en Europe. Il faut consolider le réseau d'échanges et la collaboration entre les institutions et les chercheurs, et adopter des méthodes communes concernant la collecte, le recensement, le stockage et l'utilisation du matériel génétique.

16. Il existe trois types de programmes de sélection pour les abeilles à miel: les programmes à visée commerciale, les programmes de conservation et les programmes de recherche. Les programmes de sélection permettent de conserver les sous-espèces locales qui présentent des caractéristiques génétiques intéressantes. Ces programmes sont importants pour de nombreuses sous-espèces indigènes européennes, qui peuvent être croisées avec d'autres sous-espèces ou remplacées par ces dernières.

17. Les systèmes, pratiques et processus de gestion respectueux des pollinisateurs, tels que l'intensification durable, l'agroécologie, l'agriculture biologique et la gestion intégrée des organismes nuisibles, sont de nature à préserver la richesse et l'abondance des populations de pollinisateurs sauvages s'ils sont mis en œuvre de façon pérenne. Des études récentes montrent que la concentration

---

<sup>19</sup> IPBES (2016). *The assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on pollinators, pollination and food production* (Rapport d'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire). S.G. Potts, V.L. Imperatriz-Fonseca et H.T. Ngo (sous la direction de). Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn (Allemagne). 552 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3402856>.

des efforts sur l'intensification durable peut contribuer à limiter la diminution du nombre de pollinisateurs et à obtenir et préserver dans le même temps d'autres résultats, tels qu'une protection biologique naturelle, l'amélioration des fonctions des sols et la sécurité alimentaire durable.

18. De nombreuses initiatives de conservation plus vastes, visant par exemple à préserver la diversité des habitats ou à en accroître la richesse, ont des effets positifs sur les pollinisateurs invertébrés et les végétaux ainsi que sur d'autres organismes, mais les effets positifs connexes de ce type n'ont pas été bien étudiés.

#### *Lacunnes et besoins*

19. Certaines informations de base sur la diversité, l'abondance, la richesse et la présence de pollinisateurs invertébrés font défaut en raison de difficultés d'ordre taxonomique et de l'absence de protocoles de suivi normalisés. Les données sur la répartition des abeilles sont très hétérogènes: elles font largement défaut en ce qui concerne la plupart des pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient et en ce qui concerne certaines régions d'Amérique du Sud. Les données sur la diversité, l'abondance, la richesse et la présence des pollinisateurs et l'évolution de leurs populations font quant à elles globalement défaut à l'échelle mondiale. La proposition de programme de suivi des pollinisateurs dans l'Union européenne (voir ci-dessous pour de plus amples informations) constitue un modèle qui pourrait être appliqué dans d'autres régions et permettrait de réaliser des comparaisons directes de données sur les pollinisateurs dans différents contextes. Des scientifiques amateurs pourraient compléter et soutenir les efforts visant à améliorer le suivi.

20. Bien que le changement d'affectation des terres ait été reconnu comme étant la plus grande menace pesant sur les pollinisateurs, les connaissances font défaut sur les causes les plus directes de la diminution du nombre de pollinisateurs qui est associée à la perte et à la fragmentation des habitats. On connaît mal les incidences des facteurs pris individuellement et encore moins les effets conjugués de facteurs multiples. On a également peu de connaissances sur la dépendance de la plupart des variétés de plantes cultivées à l'égard des services de pollinisation, ce qui signifie que les estimations sur l'importance des pollinisateurs manquent encore de précision.

21. Les connaissances sur les conséquences des pratiques de gestion sur les pollinisateurs invertébrés et les services de pollinisation sont également insuffisantes, notamment dans les domaines suivants: les méta-analyses des effets de l'agriculture biologique sur les pollinisateurs, la pollinisation et le rendement agricole; les effets de la réduction de l'utilisation des pesticides (dans le cadre de l'approche d'intensification durable) sur la productivité végétale et les populations de pollinisateurs (aucune information n'est disponible sur l'effet des pesticides biologiques sur les pollinisateurs et sur la différence avec les effets des pesticides synthétiques); l'évolution de la résilience des populations et des communautés de pollinisateurs ainsi que des réseaux trophiques liés aux pollinisateurs après l'adoption de mesures d'intensification durable; les effets directs et indirects des abeilles à miel et d'autres abeilles domestiques (y compris les abeilles sans dard) sur la flore sauvage et les pollinisateurs sauvages sur les plans de la concurrence et de la propagation des agents pathogènes.

22. Rares sont les lois, règlements ou entités au niveau national qui traitent exclusivement des questions relatives aux pollinisateurs, ces dernières faisant plutôt généralement l'objet de projets délimités dans le temps<sup>20</sup>.

#### **IV. NÉCESSITÉ D'UNE PLATEFORME MONDIALE SUR LES POLLINISATEURS**

23. La Commission, lorsqu'elle a prié la FAO de voir s'il convenait de créer une plateforme mondiale qui s'occuperait des pollinisateurs et des services de pollinisation au niveau mondial et de réfléchir à la manière dont elle serait organisée, et de lui présenter un exposé sur la question à sa prochaine session, a précisé ce qui suit: une telle plateforme permettrait de faciliter et de coordonner l'action aux niveaux international, régional et national, de promouvoir le renforcement des capacités, d'aider à la réalisation d'études de référence aux niveaux régional et national, de recueillir et d'échanger des informations sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des pollinisateurs et de convenir d'activités à mener à l'échelon mondial, activités qui seraient alignées sur

---

<sup>20</sup> CGRFA-19/23/9.3.1/Inf.1.

les démarches et initiatives existantes et viendraient les compléter, en particulier l'Initiative internationale sur les pollinisateurs et les éventuels nouveaux travaux sur les pollinisateurs qu'entreprendrait l'IPBES<sup>21</sup>.

### Contexte institutionnel actuel

#### *Politiques et réglementations*

24. Les travaux sur les pollinisateurs et la pollinisation dans le cadre de la CDB remontent à 1996. À sa troisième réunion, la Conférence des Parties à la CDB avait en effet reconnu que les pollinisateurs étaient importants pour la production et le rendement des cultures et avait fait de la question des pollinisateurs l'un des deux premiers sujets sur lesquels devaient porter les études de cas sur la diversité agrobiologique<sup>22</sup>.

25. En 2000, l'Initiative internationale sur les pollinisateurs a été établie sous la forme d'une initiative transversale dans le cadre du programme de travail sur la biodiversité agricole de la CDB. En 2002, la Conférence des Parties à la CDB a adopté le premier Plan d'action de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, qui a mis l'accent sur les mesures suivantes: i) surveiller la diminution du nombre de pollinisateurs, ses causes et ses effets sur les services de pollinisation; ii) pallier les lacunes en matière de données taxonomiques sur les pollinisateurs; iii) déterminer la valeur économique de la pollinisation et les incidences économiques du déclin des services de pollinisation; et iv) promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la diversité des pollinisateurs dans l'agriculture et les écosystèmes connexes.

26. D'après les rapports établis par les Parties à la CDB et les observateurs, ainsi que par la FAO, sur la mise en œuvre du premier Plan d'action de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs<sup>23</sup>, environ 30 pour cent des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité comportent des mesures liées à l'utilisation durable et à la conservation des pollinisateurs. De plus en plus de pays adoptent des stratégies nationales en matière de pollinisation, mais, comme cela a été indiqué ci-dessus, rares sont les lois ou les règlements qui traitent exclusivement des questions relatives aux pollinisateurs. Ces dernières sont, en règle générale, intégrées ou abordées dans des lois nationales de différentes natures, par exemple dans celles qui portent sur la conservation d'espèces menacées d'extinction, l'autorisation et l'utilisation des pesticides, le commerce de produits issus de l'apiculture, comme le miel, ou la sélection du bétail.

27. Comme cela a été indiqué précédemment, à sa 14<sup>e</sup> réunion, la Conférence des Parties à la CDB a adopté le deuxième Plan d'action de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs<sup>24</sup>, dont les quatre objectifs visent à soutenir les pays et les autres parties prenantes dans les travaux entrepris pour:

- a) «appliquer des politiques cohérentes et exhaustives sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial, et promouvoir leur intégration dans les plans, programmes et stratégies sectoriels et intersectoriels;
- b) renforcer et appliquer des pratiques de gestion qui préservent des communautés de pollinisateurs saines et permettent aux agriculteurs, apiculteurs, sylviculteurs, gestionnaires des terres et communautés urbaines d'exploiter les avantages procurés par les services de pollinisation pour leur productivité et leurs moyens de subsistance;
- c) promouvoir, dans les secteurs public et privé, l'enseignement et la connaissance des multiples valeurs des pollinisateurs et de leurs habitats, améliorer les outils pour la prise de décisions et prendre des mesures concrètes qui permettent de réduire et de prévenir le déclin des pollinisateurs;

<sup>21</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 83.

<sup>22</sup> CBD/COP/DEC/3/11.

<sup>23</sup> CBD/SBSTTA/22/10; CBD/SBSTTA/22/INF/19.

<sup>24</sup> CBD/COP/DEC/14/6.

d) surveiller et évaluer l'état et les tendances de la pollinisation, des pollinisateurs et de leurs habitats dans toutes les régions, et combler les lacunes dans les connaissances, notamment en encourageant les recherches pertinentes.»

28. Dans la même décision, il a été noté que la FAO faciliterait la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs en donnant des orientations et des conseils techniques aux pays et en contribuant à la prise de décisions concernant la pollinisation, notamment dans les domaines suivants: l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture, les programmes de protection des pollinisateurs indigènes dans les écosystèmes naturels, la promotion de systèmes de production biodiversifiés, la rotation des cultures, le suivi des pollinisateurs indigènes et l'éducation environnementale<sup>25</sup>.

29. À sa 15<sup>e</sup> réunion, la Conférence des Parties à la CDB a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>26</sup> (ci-après «le Cadre mondial de la biodiversité»). La pollinisation y est mentionnée dans la cible 11 sur les services écosystémiques; les autres cibles qui sont les plus pertinentes à ce sujet sont la cible 7 sur la pollution et la cible 10 sur la gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières<sup>27</sup>. L'indice Statut vert et l'indice Liste rouge pour les pollinisateurs figurent au rang des indicateurs complémentaires proposés pour le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité (objectif B1, cible 10.2)<sup>28</sup>. L'examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, qui est demandé pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, donne l'occasion de renforcer la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs. Un examen et une analyse stratégiques des programmes de travail de la CDB seront entrepris dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité pour faciliter sa mise en œuvre<sup>29</sup>.

30. Aux niveaux national et régional, il arrive fréquemment que la responsabilité administrative des lois liées aux pollinisateurs et à la pollinisation incombe à différents organismes publics, ce qui rend souvent difficiles l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion coordonnées pour les pollinisateurs. Les lois nationales qui traitent spécifiquement des pollinisateurs portent généralement sur les abeilles à miel dans le contexte de l'apiculture (commerce, biosécurité, organismes nuisibles et maladies).

31. Au niveau international, la responsabilité des questions relatives aux pollinisateurs est partagée entre différents organes et instruments. De plus, il n'existe aucun organe mondial spécialement chargé de l'évaluation et du suivi systématiques et réguliers de la situation des pollinisateurs, de la coordination de l'action menée sur l'utilisation et la conservation des pollinisateurs dans les instances et instruments concernés, et de la coordination de l'échange de connaissances, d'informations et d'expériences en rapport avec les pollinisateurs. Dans sa décision 14/6, la Conférence des Parties à la CDB fait référence au Comité des forêts, au Comité de l'agriculture, à la Commission et au Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, aux secrétariats de la Convention internationale pour la protection des végétaux et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'aux secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm<sup>30</sup>. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture<sup>31</sup>, qui présente l'approche coordonnée de la FAO en ce qui concerne la biodiversité, comporte plusieurs références aux pollinisateurs et à la pollinisation, qui sont liées aux organes mentionnés précédemment. Tout comme la Commission, le Comité de l'agriculture<sup>32</sup> et le Comité des forêts<sup>33</sup> se sont intéressés aux pollinisateurs, aux services de pollinisation et à l'Initiative internationale sur les pollinisateurs.

---

<sup>25</sup> CBD/COP/DEC/14/6, paragraphe 10.

<sup>26</sup> CBD/COP/DEC/15/4.

<sup>27</sup> CBD/COP/DEC/15/4.

<sup>28</sup> CBD/COP/DEC/15/5.

<sup>29</sup> CBD/COP/DEC/15/4, paragraphe 9.

<sup>30</sup> CBD/COP/DEC/14/6, paragraphe 8.

<sup>31</sup> CGRFA-19/23/6.2.

<sup>32</sup> COAG/2022/2, paragraphe 56; COAG/2020/2, paragraphes 40 et 87; COAG/2016/14.

<sup>33</sup> COFO/2020/5 Rev.2.

### *Initiatives et coalitions*

32. Depuis la création de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, quatre initiatives régionales (l'Initiative africaine sur les pollinisateurs, l'Initiative européenne sur les pollinisateurs, la Campagne pour la protection des pollinisateurs en Amérique du Nord et l'Initiative océanienne sur les pollinisateurs) ont vu le jour, et une cinquième, l'Initiative asiatique sur les pollinisateurs, est en cours de création. Au moment de la rédaction du présent document, environ 30 initiatives nationales ont également été mises sur pied ou sont en passe de l'être. Toutefois, ces initiatives sont inégalement réparties entre les différentes régions du monde, et leur portée et leur ambition varient: l'Amérique du Nord et l'Europe sont les régions les mieux couvertes, tandis que les progrès ont été limités, voire inexistant, dans les autres régions.

33. Le Réseau autochtone sur les pollinisateurs<sup>34</sup> a été créé dans le cadre de la première Initiative internationale sur les pollinisateurs, dans le sillage d'une formation à la détection des déficits de pollinisateurs, qui avait été organisée en Inde en 2013 en collaboration avec le Partenariat autochtone pour l'agrobiodiversité et la souveraineté alimentaire<sup>35</sup>, la Fondation Keystone<sup>36</sup> et d'autres partenaires. La réussite de cette formation a fait émerger chez des partenaires locaux l'idée de former le Réseau autochtone sur les pollinisateurs. Ce réseau, qui porte désormais le nom de Réseau des peuples autochtones sur les pollinisateurs, a pour vocation de poursuivre les activités conjointes avec la FAO dans le cadre du deuxième Plan d'action de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs.

34. La Coalition des volontaires pour les pollinisateurs (qui porte désormais le nom de Promote Pollinators<sup>37</sup>) a été créée en 2016 à la 13<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties à la CDB. Quatorze pays ont signé une déclaration générale dans laquelle ils s'engagent à protéger les pollinisateurs. En avril 2023, Promote Pollinators était composé de 31 pays membres<sup>38</sup>.

### *Organisations œuvrant au suivi des pollinisateurs*

35. La Liste rouge des espèces menacées<sup>39</sup> de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est la base de données la plus complète sur le risque auquel sont exposées les espèces. On y trouve peu d'informations sur les insectes pollinisateurs. Les évaluations des risques au niveau régional ont été achevées pour les abeilles<sup>40</sup> et les papillons européens<sup>41</sup>. L'indice Liste rouge pour les espèces pollinisatrices pourrait être un indicateur important pour le Cadre mondial de la biodiversité<sup>42</sup>.

36. Le Système mondial d'information sur la biodiversité (SMIB) est un réseau international et une infrastructure de données financés par des gouvernements du monde entier et visant à fournir un libre accès aux données relatives à toutes les formes de vie sur Terre. Les estimations sur la présence de pollinisateurs et l'évolution de leurs populations sont insuffisantes pour la plupart des pays.

37. Le DAD-IS<sup>43</sup> est un système d'information mondial sur la diversité des animaux domestiques qui a été créé et qui est géré par la FAO. Il est utilisé par les pays pour consigner des informations sur leurs races d'élevage, notamment sur la situation et l'évolution des populations. En 2017, la Commission a demandé à la FAO d'envisager la possibilité d'inclure des données sur les abeilles à

<sup>34</sup> <https://www.theindigenouspartnership.org/pollinators-network?lang=fr>.

<sup>35</sup> <https://www.theindigenouspartnership.org/?lang=fr>.

<sup>36</sup> <https://keystone-foundation.org>.

<sup>37</sup> <https://promotepollinators.org>.

<sup>38</sup> <https://promotepollinators.org/members>.

<sup>39</sup> <https://www.iucnredlist.org/fr>.

<sup>40</sup> Nieto, A., Roberts, S., Kemp, J., Rasmont, P., Kuhlmann, M., García Criado, M., Biesmeijer, J. *et al.* 2014. *European Red List of Bees* (Liste rouge européenne des abeilles). Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/85452815-51f6-4d84-926c-8230d55385d6/language-fr>.

<sup>41</sup> Van Swaay, C., Cuttelod, A., Collins, S., Maes, D., López Munguira, M., Šašić, M., Settele, J. *et al.* 2010. *European Red List of Butterflies* (Liste rouge européenne des papillons). Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

<sup>42</sup> CBD/COP/DÉC/15/5.

<sup>43</sup> <https://www.fao.org/dad-is/fr/>.



miel dans le DAD-IS<sup>44</sup> et a vu par la suite cette demande mise en œuvre<sup>45</sup>. Les pays sont encouragés à communiquer régulièrement des informations sur les sous-espèces d'abeilles à miel (et sur d'autres espèces d'abeilles, y compris sur le genre *Melipona*) et sur le nombre de ruches. Ils sont également encouragés à travailler avec la FAO afin de téléverser des informations sur les pratiques optimales, des guides et d'autres publications dans le DAD-IS.

38. Une proposition de programme de suivi des pollinisateurs dans l'Union européenne a été publiée en 2021 sous la forme d'un rapport technique élaboré sous la direction du Centre commun de recherche en collaboration avec un groupe de 21 experts de 12 pays européens<sup>46</sup>. La proposition comprenait une méthode détaillée de suivi des pollinisateurs ainsi que des suggestions d'indicateurs potentiels, y compris un indicateur ad hoc pour la politique agricole commune de l'Union européenne. En juin 2021, la Commission européenne a lancé le projet SPRING<sup>47</sup> (Strengthening Pollinator Recovery through Indicators and Monitoring) doté d'un montant de 5 millions d'EUR. Il a pour objet de renforcer les capacités en matière de taxonomie en ce qui concerne les insectes pollinisateurs, de concourir aux préparatifs nécessaires à la mise en œuvre du programme de suivi et d'assurer sa coordination dans les 27 pays membres de l'Union européenne.

39. Comme cela a été indiqué précédemment, l'IPBES a publié la première évaluation mondiale sur l'importance des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire en 2016. Le rapport qui a été élaboré par près de 80 experts visait à éclairer les décideurs à tous les niveaux<sup>48</sup>. La FAO est l'une des quatre institutions spécialisées du système des Nations Unies qui soutiennent l'IPBES.

#### *Associations apicoles*

40. Les apiculteurs professionnels et amateurs ainsi que leurs associations sont des parties prenantes qui ont un rôle important dans la gestion des pollinisateurs. Par exemple, la Fédération internationale des associations apicoles, Apimondia<sup>49</sup>, est un vaste réseau d'apiculteurs constitué de longue date qui est composé de cinq commissions régionales et de sept commissions scientifiques. La FAO a aidé directement, en collaboration avec Apimondia, cinq pays d'Asie et d'Afrique<sup>50</sup> à recueillir des données relatives à la diversité des abeilles domestiquées aux fins de l'alimentation et de l'agriculture et à saisir ces données dans le DAD-IS.

#### **Rôle potentiel d'une plateforme mondiale sur les pollinisateurs**

41. Les éléments qui précèdent montrent qu'il existe des lacunes sur le plan de la coordination et de la mise en œuvre aux niveaux international, régional et national et en ce qui concerne diverses questions d'ordre technique. L'analyse suivante s'articule autour des objectifs de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs et des demandes de la Commission<sup>51</sup>, et tient également compte de la nécessité de combler d'autres lacunes qui ont été décelées.

#### ***Faciliter et coordonner l'action internationale, régionale et nationale***

42. Une plateforme mondiale consacrée aux pollinisateurs permettrait de faciliter et, selon qu'il convient, de coordonner et de soutenir les actions nationales, régionales et internationales en rapport

<sup>44</sup> CGRFA-16/17/Report Rev.1, paragraphe 46.

<sup>45</sup> CGRFA-18/21/10.2/Inf.3; CGRFA-19/23/10.2/Inf.3.

<sup>46</sup> Potts, S., Dauber, J., Hochkirch, A., Oteman, B., Roy, D., Ahnre, K., Biesmeijer, K., Breeze, T., Carvell, C., Ferreira, C. *et al.* 2020. *Proposal for an EU Pollinator Monitoring Scheme* (Proposition de programme de suivi des pollinisateurs dans l'Union européenne). Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne. <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC122225>.

<sup>47</sup> <https://wikis.ec.europa.eu/pages/viewpage.action?pageId=23462107>; projet SPRING.

<sup>48</sup> IPBES (2016). *The assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on pollinators, pollination and food production* (Rapport d'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire). S.G. Potts, V.L. Imperatriz-Fonseca et H.T. Ngo (sous la direction de). Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.3402856>.

<sup>49</sup> <https://www.apimondia.org>.

<sup>50</sup> Botswana, Lesotho, Philippines, Thaïlande et Viet Nam.

<sup>51</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 83.

avec les pollinisateurs et la pollinisation. Elle pourrait centraliser la coordination des activités à l'échelon mondial, activités qui seraient alignées sur les démarches et initiatives existantes et qui viendraient les compléter, en particulier l'Initiative internationale sur les pollinisateurs.

43. La mise en œuvre du Cadre d'action et du Cadre mondial de la biodiversité, notamment l'examen à venir des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que la création et la mise en œuvre de politiques ou d'instruments d'action publique, tels que les stratégies nationales sur les pollinisateurs, sont autant d'occasions de mener des actions à l'échelon national. Ces actions pourraient consister à surveiller les pollinisateurs sauvages, à mettre en œuvre des programmes de conservation des pollinisateurs sauvages dans des systèmes gérés et naturels, à faciliter les activités d'éducation relative à l'environnement et à promouvoir des systèmes de production biodiversifiés ou des pratiques respectueuses de la biodiversité dans les systèmes de production. Les pollinisateurs pourraient également être pris en compte lors de l'élaboration ou de la révision des stratégies nationales visant à mettre en œuvre les plans d'action mondiaux de la Commission.

44. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture prévoit d'apporter un appui à la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, notamment en fournissant aux pays des orientations et des conseils techniques sur la conservation des pollinisateurs au moyen de pratiques de gestion respectueuses des pollinisateurs.

45. Des informations sur les activités relatives aux pollinisateurs et la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs pourraient être communiquées régulièrement à la plateforme mondiale sur les pollinisateurs, et cette dernière pourrait faire rapport, au nom de ses membres, à la CDB, aux organismes concernés de la FAO et à d'autres instruments et organisations compétents afin de contribuer à coordonner les activités, à renforcer les synergies et à éviter de multiplier inutilement les efforts.

46. Le manque de financements réguliers entrave les activités sur les pollinisateurs. En conséquence, la plateforme mondiale sur les pollinisateurs pourrait également lever et acheminer des fonds destinés à la mise en œuvre d'activités régionales ou nationales par l'intermédiaire d'un fonds fiduciaire multidonateurs ou de mécanismes bilatéraux.

#### ***Favoriser le renforcement des capacités***

47. Il faut de toute urgence veiller au renforcement et à la mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques aux pollinisateurs – de la sélection aux pratiques respectueuses de la biodiversité au niveau des paysages – et faire mieux comprendre et connaître au public la valeur des pollinisateurs et de leurs habitats. La plateforme mondiale sur les pollinisateurs pourrait intensifier et mettre à profit les activités visant à renforcer les capacités à différents niveaux, à améliorer les outils d'aide à la prise de décisions et à définir des mesures concrètes permettant de réduire et de prévenir le déclin des pollinisateurs, y compris en ce qui concerne l'utilisation de pesticides et l'hétérogénéité du paysage.

48. Le deuxième Plan d'action de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs met l'accent sur l'élaboration de plusieurs outils et documents d'orientation aux niveaux national, régional et mondial. La FAO pourrait poursuivre l'élaboration d'outils et de documents techniques et d'orientation en rapport avec les pollinisateurs, y compris les abeilles, ainsi que l'organisation de manifestations en ligne réunissant un vaste éventail de parties prenantes, notamment des webinaires et des formations. La Commission et ses membres pourraient promouvoir et encourager l'utilisation de ces documents techniques et d'orientation et la mise en œuvre de ces outils aux niveaux national et infranational.

#### ***Gérer les connaissances***

49. La plateforme mondiale sur les pollinisateurs pourrait appuyer les recherches fondamentales (études de référence, listes nationales de contrôle sur des groupes de pollinisateurs invertébrés) aux niveaux régional et national, et recueillir et diffuser des informations sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, y compris, s'il y a lieu, des ressources génétiques.

50. Les connaissances acquises grâce à des processus participatifs et inclusifs faisant intervenir de nombreux groupes de parties prenantes, y compris des peuples autochtones et des populations locales, peuvent mener à de meilleures solutions, plus acceptables, plus efficaces et plus adaptées aux

contextes locaux. La FAO et la Commission doivent dès lors continuer de prendre en compte les peuples autochtones, les femmes et les jeunes et s'employer à promouvoir leur participation à la prise de décisions dans le cadre de leurs travaux sur les activités et initiatives relatives aux pollinisateurs.

51. Comme aucune nouvelle évaluation des pollinisateurs n'est prévue dans le cadre de l'IPBES, la plateforme mondiale sur les pollinisateurs pourrait élaborer une évaluation sur les pollinisateurs et la pollinisation qui aurait pour horizon l'année 2030 et qui s'appuierait sur les progrès accomplis au titre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, du Cadre d'action et du Cadre mondial de la biodiversité. Les activités de recherche et de suivi sur les pollinisateurs devraient se perfectionner, et la pollinisation en tant que service écosystémique devrait à l'avenir être mieux prise en compte dans le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) des Nations Unies<sup>52</sup>.

## **V. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT POSSIBLES D'UNE PLATEFORME MONDIALE SUR LES POLLINISATEURS**

52. Une plateforme mondiale sur les pollinisateurs devrait être dotée de modalités de fonctionnement en adéquation avec ses fonctions. Il existe différents modèles de gouvernance pour les plateformes mondiales: elles peuvent être dirigées par les parties prenantes compétentes, notamment les gouvernements, et peuvent concentrer leurs efforts sur la communication de données pertinentes pour l'action publique, la gestion des connaissances et l'échange d'informations, l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, le renforcement des capacités et la coordination d'activités. Il serait cependant judicieux d'examiner dans un premier temps les priorités et les besoins précis auxquels devrait répondre une plateforme mondiale sur les pollinisateurs et de définir dans un deuxième temps les structures de gouvernance envisageables pour cette plateforme, y compris en ce qui concerne son positionnement.

## **VI. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER**

53. La Commission souhaitera peut-être:

- i) examiner, à la lumière des éléments communiqués, les besoins et les priorités auxquels pourrait répondre une plateforme mondiale sur les pollinisateurs;
- ii) recommander à la FAO d'examiner les modalités de fonctionnement possibles d'une plateforme mondiale sur les pollinisateurs qui répondrait aux priorités et aux besoins recensés;
- iii) recommander à la FAO de continuer à élaborer des outils et des documents d'orientation technique, y compris des protocoles de suivi normalisés des pollinisateurs, selon qu'il convient;
- iv) inviter les pays à mettre en œuvre l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, à établir des programmes nationaux de suivi des pollinisateurs invertébrés ou, lorsqu'ils existent, à les renforcer, à encourager les recherches sur les facteurs du déclin des pollinisateurs, tels que les changements d'affectation des terres, les effets des pratiques agricoles (respectueuses ou non des pollinisateurs) sur les pollinisateurs invertébrés, et les incidences des abeilles domestiques sur la flore sauvage et les pollinisateurs invertébrés sauvages, et à intégrer au DAD-IS des données sur les abeilles à miel domestiques.

---

<sup>52</sup> <https://seea.un.org/content/homepage>; SCEE 2021. Cadre de comptabilité écosystémique du Système de comptabilité économique et environnementale: version finale du projet disponible en anglais à l'adresse [https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/BG-3f-SEEA-EA\\_Final\\_draft-E.pdf](https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/BG-3f-SEEA-EA_Final_draft-E.pdf).